

Image not found or type unknown



## Droit de visite avant la date

Par **malia**, le **15/02/2012** à **12:10**

Bonjour, mon ex concubin a bénéficié lors de notre passage au jaf en décision provisoire, d'avoir un droit de visite 2 fois par semaines ou il les récupère dans un lieu sécurisé pour la journée et me les ramène le soir sans qu'il est d'hébergement. Je dois à la base attendre un courrier me fixant la date à laquelle je dois lui ramener les enfants. Hors son avocat a demandé par fax au mien d'organiser une visite avant que j'ai reçu les modalités par courrier de plus une interdiction de sortie de territoire a été ordonné et je n'en ai pas la preuve écrite jusqu'à présent. ma question est : A-t-il le droit de demander un droit de visite avant que les modalités de l'archipel soit mis en place? Est-ce que je peux le refuser?